STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE **CYCLES DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**



isere.fr

isère LE DÉPARTEMENT

ÉDITO



Jean-Pierre Barbier
Président
du Département de l'Isère

Territoire dynamique et sportif, l'Isère est propice au développement des pratiques cyclables. Département, intercommunalités et communes iséroises, nous voyons tous l'intérêt du développement du cyclisme pour nos territoires, qu'il soit économique, environnemental ou relevant de la santé publique.

C'est pourquoi, dès 2020, le Département de l'Isère a formalisé sa stratégie opérationnelle en faveur de la pratique cyclable en Isère en lien avec sa politique de transition écologique. Notre volonté est de sécuriser et d'apporter de la cohérence entre les différentes pratiques, qu'elles soient liées à la mobilité du quotidien ou au tourisme, et de le faire en lien avec tous les acteurs du territoire.

Depuis l'adoption en 2022 du règlement d'aides pour les projets vélo (SAS Vélo) en faveur de la pratique cyclable en Isère, le Département a soutenu plus de 70 projets des communes et intercommunalités iséroises pour un total de 5,7M€ d'aides. L'actualisation de ce dispositif vise aujourd'hui à poursuivre cette belle dynamique et à continuer à enrichir le maillage territorial d'aménagements dédiés aux pratiques cyclables.

Nous partageons la même ambition : faire de l'Isère une terre de mobilités douces, favorisant le vélo pour tous, comme un vecteur de bonne santé et de bien-être. Vos candidatures seront les bienvenues.



DISPOSITIF D'AIDE DÉPARTEMENTAL POUR LES PROJETS CYCLABLES

Le Département peut venir en appui financier aux communes, intercommunalités et syndicats aménageurs selon les modalités votées à la séance publique du 17 mars 2022 et précisées dans le **Règlement des aides pour la réalisation des aménagements cyclables délibéré en juin 2026.**



PROJETS ÉLIGIBLES

ÉTUDES OPÉRATIONNELLES

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

PROJETS NON LINÉAIRES
Stationnement, aires d'arrêt, signalétique cycles/jalonnement, compteurs cycles, détection automatique des vélos aux feux, parcours d'apprentissage, etc.

PROJETS NON ÉLIGIBLES

SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE, PLAN DE MOBILITÉ

BÂTIMENTS

BORNES DE RECHARGE VAE

PRATIQUE DU VTT

PROJETS UNIQUEMENT LUDIQUES

LE NIVEAU D'AIDE POSSIBLE



40% ÉTUDES OPÉRATIONNELLES

20%* TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT & PROJETS NON LINÉAIRES

Des bonus peuvent être accordés. La procédure de dépose des dossiers et le taux de participation sont détaillés sur le site internet : isere.fr/aides-et-subventions.
Sélectionnez la thématique Routes pour accéder aux aides aux aménagements en faveur des cycles.
Le taux de participation du Département est soumis à l'approbation de la commission permanente.

Plus d'infos

* L'attribution d'aides est désormais plafonnée pour les études et pour les travaux.



UNE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉPARTEMENTALE DANS CERTAINS CAS

GRANDS ITINÉRAIRES D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL

Le Département de l'Isère a défini un réseau de grands itinéraires considérés comme d'intérêt départemental.
Ceux-ci pourront, au cas par cas, être portés par le Département ou bénéficier d'un appui financier et technique. Les conditions de cet appui seront validées par la commission permanente.

ÉTUDES ET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

La maîtrise d'ouvrage de projets sur routes départementales n'est pas systématiquement assurée par le Département. Elle peut être portée par une commune, une communauté de communes ou encore un syndicat.

ÉTUDES ET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE HORS ROUTES DÉPARTEMENTALES

En dehors des routes départementales, la maîtrise d'ouvrage ne sera pas portée par le Département, sauf exception.



POINTS DE VIGILANCE SUR LES SCHÉMAS CYCLABLES

Le Département propose d'être partenaire des collectivités pour leur élaboration, au titre de gestionnaire de voirie, et possiblement cofinanceur d'aménagements cyclables qui découleront des futurs schémas cyclables, même si ces derniers ne sont pas éligibles aux aides départementales.

Le Département appelle à la vigilance sur certains points clés à prendre en compte lors de l'élaboration des schémas directeurs cyclables :

Une **hiérarchisation des axes** ou **des sections par axe est nécessaire**, afin d'orienter le ou les aménageurs dans la priorisation à donner aux différents axes ainsi que dans le choix de l'infrastructure cyclable (bandes cyclables, voie partagée, pistes).

Les **connexions avec les aménagements existants ou projetés et les schémas directeurs des territoires voisins** ainsi que le calendrier de leur réalisation sont indispensables pour garantir la continuité des itinéraires.

L'entretien des futurs aménagements cyclables doit être envisagé (gestionnaire, estimation du coût de l'entretien en fonction du niveau de service, matériel spécifique nécessaire, ...) dès l'élaboration du schéma cyclable, en précisant le cas échéant les conventions à mettre en œuvre à cet effet.

L'aménagement de traversées sécurisées des grandes infrastructures (autoroutes, routes à fort trafic, cours d'eau, voies ferrées, ...) est très souvent complexe et coûteux. Il s'agira donc **d'étudier de façon détaillée ces franchissements.**





Concernant **les routes départementales structurantes**, elles représentent des **axes où les niveaux des trafics motorisés et les vitesses des véhicules sont importants.** Il convient de les éviter au maximum afin de garantir la sécurité et le confort des cyclistes.

Dans le cas où il est impossible de les éviter, des **études de faisabilité**, à réaliser en lien avec les services du Département (direction des mobilités et directions territoriales) et respectant les référentiels départementaux en vigueur, sont **nécessaires pour appréhender l'impact précis des infrastructures envisagées** afin que le Département puisse se positionner. De plus, un **avis formel du Département est nécessaire** aux différentes étapes du projet.

STRATÉGIE
OPÉRATIONNELLE
CYCLES
DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

DIRECTION DES MOBILITÉS
Service Études, Stratégie et Investissements
04 76 00 38 38



Département de l'Isère - DRE - Service Communication et Événementiel - Impression : Atelier reprographie. Photos © Direction des mobilités/Département de l'Isère, Nacho_Grez_photography/Isère Attractivité_20260727.

isere.fr

isère
LE DÉPARTEMENT